



Collège François Mitterrand

Clapiers, le **13 JUN 2019**

Le Principal du Collège
L'Agent Comptable du Collège
à

Mesdames et Messieurs les
Parents d'élèves

Objet : Mise en place du télépaiement pour les frais de restauration

Inscription à la demi-pension et modes de règlements :

Le collège propose les moyens de paiement suivants :

- Paiement en ligne à partir de votre compte Scolarité services
- Prélèvement automatique : à renouveler chaque année
- Chèque bancaire à l'ordre de : ETS Collège F. Mitterrand
- Espèces : une quittance est obligatoirement délivrée au payeur
- Virement bancaire

Afin de répondre au mieux aux attentes des familles, pour les élèves demi-pensionnaires trois jours et quatre jours, le prélèvement automatique permettra de mensualiser les paiements afin de mieux répartir les frais à votre charge.

Si vous choisissez ce mode de règlement, je vous remercie de renseigner le mandat de prélèvement SEPA joint et de le retourner accompagné d'un RIB avant le 06/07/2019.

Aucune demande ne sera acceptée en septembre 2019.

Le prélèvement interviendra le 10 de chaque mois, de novembre 2019 à juillet 2020, selon le tableau suivant :

Forfait demi-pension	Prélèvement de novembre 2019 à juillet 2020	
	Prélèvement fixe (8 échéances)	Ajustement des mensualités en Juillet 2020, en fonction des diverses régularisations et de l'évolution du coût du repas.
DP 4 jours	55 euros	
DP 3 jours	45 euros	

Le Principal
S. RIVEMALE



L'Agent Comptable
P. M. BERENGUIER

